

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10/25

SEANCE ORDINAIRE du 4 AVRIL 2025

OBJET :

**Participation aux frais de
transport collège et lycée**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril à 19h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 24 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

Etaient présents : Mme B. ASSAUD, M. L. HABIB DAHOU, M. T. LADREYT,
M. JC. BARRAS, Maires adjoints
Mme S. BELLARD FARRELL M. V. BRACQUART,
Mme E. BRAY, Mme C. CAUBET, Mme S. CORNU, M. FURNAL,
Conseillers

14

Absents : Mme C. JEAN ANGELE a donné pouvoir à Mme C. CAUBET
M. T. ANDRO a donné pouvoir à M. C. NICOLAS
M. N. HERNANDEZ a donné pouvoir à B. ASSAUD

Présents :

Madame Béatrice ASSAUD est élue secrétaire de séance

11

Votants :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 31 mars 2025 ;

14

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- **DE RECONDUIRE** l'aide pour participation communale aux frais de transport pour les cartes scolaires **OPTILE** de 30 € et **IMAGINE'R** de 40 € à destination des collégiens.
- **D'APPORTER** aux élèves allant au lycée un financement de 50 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Christophe NICOLAS

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte pour son
affichage et sa transmission en
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

